

AGENT DES ESPACES VERTS

L'agent des espaces verts effectue l'entretien des espaces verts et naturels dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site

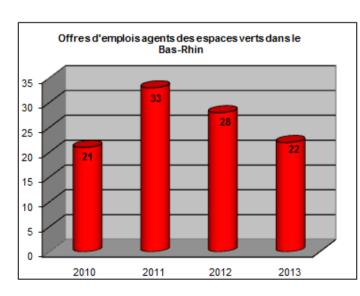
L'agent des espaces verts assure l'entretien des espaces verts, parcs, jardins.

Il est souvent amené à planter, entretenir, tondre, tailler.

Il est également amené à entretenir le matériel, organiser les produits, les plants...



Cadre statutaire: Catégorie: C Filière: Technique Cadre d'emploi: Adjoints techniques / Agents de maîtrise



L'accès à l'emploi

Service concours / emploi / recrutement:

Pour toute question liée :

• à l'emploi : gpec@cdg67.fr

• aux concours : concours @cdg67.fr



Les activités principales

Entretien et maintenance des espaces verts

- Entretien des surfaces de typologies diversifiées (gazon, prairie fleurie, massifs horticoles ou naturels, milieux arbustifs et boisés, milieux humides, roselières).
- Taille des arbustes, arbres, et autres végétaux (vivaces, graminées): taille d'entretien, de formation, rabattage.
- Réalisation de plantations : plantes, arbustes, plants d'arbres.
- Préparation et entretien des sols (bêchage, découpe de bordures, paillage), engazonnements ponctuels;
- Désherbage de massifs ou de cheminements selon les techniques alternatives.
- Connaissances spécifiques sur la gestion différenciée et sur les techniques alternatives de désherbage.
- Connaissances en écologie, en aménagement paysager, en techniques d'entretien des espaces verts et milieux naturels, en techniques de plantation de végétaux et de leur taille

Entretien et maintenance des espaces publics, entretien des équipements

- Conduite d'engins (tracteur, camion, tracteur tondeuse)
- Entretien du matériel utilisé
- Petits travaux de maçonnerie.

Relations fonctionnelles et hiérarchiques

Rattaché aux services des espaces verts, des espaces naturels ou de l'environnement Travaille seul ou en équipe

Les qualités requises

- Aptitude au travail en équipe
- Endurance physique
- goût de l'environnement extérieur
- respect des consignes
- Sens de l'organisation, méthodique et rigoureux

Les compétences requises

- Capacité à exécuter un chantier d'entretien et d'aménagement d'un site à partir d'un programme de travail
- Aptitude à appliquer règles de sécurité relatives aux outils et produits
- Connaissances en traitement phytosanitaire
- Techniques de débroussaillage et désherbage
- Connaissances règles d'hygiène et de sécurité



Références juridiques :

- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

